



**2021-11-15**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR**  
**M. SÉBASTIEN DAUDLIN**

**M. GUY GAUTHIER**  
**M. BRADFORD COOKE**

**M. SÉBASTIEN DESORMEAUX**

Est absente: **M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**

La Directrice générale/ Secrétaire-trésorière, **M<sup>ME</sup> MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

**Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.**

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
  - Offre de services juridiques 2022 – Dufresne Hébert Comeau Avocats
  - Adoption du calendrier des séances ordinaires 2022
  - Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
  - Demande d'aide financière – Banque alimentaire Petite-Nation
  - Participation des véhicules du service incendie de Namur pour la parade de Noël
  - Dérogation mineure – Matricule 9686-98-7443
  - Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
  - Entente de servitude propriété matricule 9686-96-8239
  - Contrat pour la coupe d'arbres
  - Vente d'un godet de tracteur
  - Abat-poussière
  - Achat de pneus – Tracteur New Holland
  - Achat et installation de portes et fenêtres – Garage municipal
  - Déplacement d'un luminaire
  - Immigration de travailleurs de la Belgique au Québec
  - Ajustement de salaire - Bibliothécaire
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Dépôt des intérêts pécuniaires
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2021-11-182    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE            L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



**2021-11-183 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale /Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

**2021-11-184 OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES 2022 – DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS**

CONSIDÉRANT que Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques, et ce, au prix de 400 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le taux horaire en cas de demande d'avis juridiques écrits, de procès ou autres est de 140 \$, et ce, pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST et pour tous les dossiers de droit public administratif;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus, plus taxes, et déboursés;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'offre de service déposé par Dufresne Hébert Comeau Avocats, soit accepté aux conditions ci-dessus citées;

QUE La présente entente est pour une durée d'une année.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-185 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal située au 535, route 323, Namur, Québec à 19 h30 ;

QUE Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 :

- |                |               |
|----------------|---------------|
| - 10 janvier   | - 14 février  |
| - 14 mars      | - 11 avril    |
| - 9 mai        | - 13 juin     |
| - 11 juillet   | - 8 août      |
| - 12 septembre | - 11 octobre  |
| - 8 novembre   | - 12 décembre |

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-186 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement ;

QUE Les dates de fermeture soient affichées aux deux (2) endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste, ainsi que sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-187 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BANQUE ALIMENTAIRE PETITE-NATION**



CONSIDÉRANT que la Banque Alimentaire Petite-Nation sollicite le conseil municipal pour une aide financière ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QU' Une aide financière au montant de 250.00 \$ soit remise à la Banque Alimentaire Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-188 PARTICIPATION DES VÉHICULES DU SERVICE INCENDIE DE NAMUR POUR LA PARADE DE NOËL**

CONSIDÉRANT que le Comité du Noël des Enfants a fait une demande au service des incendies de Namur pour la parade du "Noël des enfants" ;

CONSIDÉRANT que les pompiers assureront une sécurité lors de la parade du 4 décembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'advenant une intervention d'urgence les véhicules seront disponibles pour y répondre quand même,

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal de Namur autorise l'utilisation des véhicules incendies pour cette activité,

QU' Advenant une intervention d'urgence, les véhicules seront disponibles pour y répondre.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-189 DÉROGATION MINEURE - MATRICULE 9686-98-7443**

CONSIDÉRANT que les dispositions des règlements de zonage 98-126 sur lesquelles peut être accordée cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'il y a un empiètement de 35 centimètres dans la marge de recul avant, donc le bâtiment est situé à 9,65 mètres au lieu de 10 mètres de la marge de recul avant. L'objectif étant de régulariser une situation existante ne bénéficiant pas de droit acquis, en dérogation de notre règlement de zonage 98-126;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure, par sa localisation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires d'immeuble voisin de leur droit de propriété selon le règlement numéro 102 article 2.2;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure proposée est acceptée et adoptée à l'unanimité par les membres du Comité consultatif d'Urbanisme du 28 septembre 2021.

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

Que Le conseil municipal de Namur informe monsieur Daniel Bérubé, propriétaire du 1885, chemin du Ruisseau que la demande de dérogation mineure est acceptée;

QUE L'officier municipal en bâtiment et environnement est autorisé à publier tout document en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-190 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;



CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La municipalité de Namur présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-11-191 ENTENTE DE SERVITUDE PROPRIÉTÉ MATRICULE 9686-96-8239**

CONSIDÉRANT que le chemin du Ruisseau est très étroit et qu'il y a de plus en plus d'achalandage;

CONSIDÉRANT que plusieurs remorques avec des chevaux empruntent ce chemin et qu'il y a un danger lorsque les véhicules se rencontrent;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la propriété matricule 9686-96-8239 accepte de laisser à la municipalité une servitude de 10 pieds maximum afin d'élargir ledit chemin;

CONSIDÉRANT qu'une entente sera rédigée afin de clarifier le tout;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil mandate le Maire et la Directrice générale à signer l'entente de servitude pour l'élargissement du chemin du Ruisseau.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-11-192 CONTRAT POUR LA COUPE D'ARBRES**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-191 mentionnant l'élargissement du chemin du Ruisseau et que des arbres doivent être abattus ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de SQ Entretien paysager au montant de 5 000 \$ plus taxes ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le conseil accepte la soumission de SQ Entretien paysager au montant de 5 000 \$ plus taxes pour l'abattage des arbres sur le chemin du Ruisseau ;

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-11-193 VENTE D'UN GODET DE TRACTEUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un godet qui était installé sur l'ancien tracteur;

CONSIDÉRANT que ledit godet ne s'installe pas sur les équipements que la municipalité possède;

CONSIDÉRANT l'offre de Howes Farm Equipment au montant de 800 \$ taxes incluses pour l'achat du godet;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE La municipalité de Namur vend le godet au montant de 800 \$ taxes incluses à Howes Farm Equipment.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-11-194 ABAT-POUSSIÈRE**

CONSIDÉRANT que Les entreprises Bourget Inc. offre l'épandage de l'abat-poussière pour 2022 au même taux que pour l'année 2021, soit au montant de 0.3349 \$ taxes en sus du litre;



Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE L'offre de Les entreprises Bourget Inc. soit retenue au montant de 0.3349 \$ du litre taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-195 ACHAT DE PNEUS – TRACTEUR NEW HOLLAND**

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de faire l'achat de deux pneus avant pour le tracteur New Holland rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que le poste budgétaire a déjà été utilisé;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Point S Villemare Pneus et Mécanique au montant de 961.56 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE L'achat de deux pneus avant pour le tracteur New Holland auprès de Point S Villemare Pneus et Mécanique soit autorisé au montant de 961.56 \$ plus taxes.

QUE Le montant de la dépense soit pris dans le surplus budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-196 ACHAT ET INSTALLATION DE PORTES ET FENÊTRES – GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le nouveau programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) nous accorde un montant de 75 000 \$ pour l'entretien de nos infrastructures;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Fenpro Inc. au montant de 11 575,75 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation de portes et fenêtres au garage municipal;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La soumission de Fenpro Inc. soit acceptée au montant de 11 575,75 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation de portes et fenêtres au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-197 DÉPLACEMENT D'UN LUMINAIRE**

CONSIDÉRANT qu'il y a un luminaire installé en bordure de la Route 323 qui doit être relocalisé suite à l'installation de nouveaux luminaires après la réfection de la Route 323 par le Ministère des transports;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée au conseil municipal afin de faire l'installation d'un luminaire près du 447 de la rue Fany ;

CONSIDÉRANT que nous avons eu l'offre d'Hydro Québec pour le déplacement d'un luminaire au prix de 360 \$ plus taxes ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil autorise le déplacement du luminaire situé en bordure de la Route 323 pour être installé près du 447 de la rue Fany ;

Adoptée à l'unanimité

**2021-11-198 IMMIGRATION DE TRAVAILLEURS DE LA BELGIQUE AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre au Québec depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT le lien ancestral entretenu entre Namur, Belgique et Namur, Québec;

CONSIDÉRANT que nous avons l'opportunité d'entreprendre des démarches afin d'aider des travailleurs de la Belgique à venir s'établir au Québec pour le travail;

CONSIDÉRANT que ces immigrants parlent déjà le français;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin



QUE Le conseil municipal demande l'appui du conseil des maires ainsi qu'à nos Députés provincial et fédéral;

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-11-199 AJUSTEMENT DE SALAIRE – BIBLIOTHÉCAIRE**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la bibliothécaire Madame Tammie Leggett;

CONSIDÉRANT que le conseil désire accorder une augmentation salariale à l'employé suite à sa demande;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le salaire de la Bibliothécaire Madame Tammie Leggett soit majoré de 26.35 %;

QUE Le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-11-200 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale/Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 3 236.34 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 33 768.81 \$ apparaissant à la liste datée du 31 octobre 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

##### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Tous les membres du conseil déposent à la table du conseil copie de leur déclaration d'intérêts pécuniaires tel que requis en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*.

##### **RAPPORT DU MAIRE**

##### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **2021-11-201 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 56.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière